



2026_SMSGGA_004 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du mercredi 14 janvier 2026

Présents :

Mme. Nathalie AURIAC, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Elisabeth GARCIA, Mme. ALINE GENGE, M. Patrick LAFFONT, M. Bernard LAMARY, M. Jean-Jacques MERIC, M. Michel PICHAN, M. Olivier RATON, M. Alain SERVAT, Mme. Christine TEQUI, M. Jean-Noël VIGNEAU

Absents :

M. Raymond BERDOU, M. Jérôme BLASQUEZ, M. François CALVET, M. Gérard CAMBUS, M. Alain CAU, M. Jean-Claude DEGA, M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jocelyne FERT, M. Fabien GUICHOU, M. Pierre PARIS, M. Denis PUECH, Mme. Véronique RUMEAU, M. Marc SANCHEZ, M. Jean-Michel SOLER, M. Alain TOMEIO

Pouvoirs :

M. Daniel ARTAUD à M. Bernard LAMARY

Délibération N°2026_SMSGGA_004

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Vu l'article L,5721-4, L5722-1 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de prendre acte des orientations budgétaires 2026 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de Saint-Girons Antichan

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : De prendre acte des orientations budgétaires 2026 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de SAINT-GIRONS ANTICHAN

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du syndicat mixte d'Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme